



DECISION DU MAIRE N°2020/01

Le Maire de la commune de LAMORLAYE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2018 prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant délégation au maire du pouvoir de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour la réalisation de tout projet communal quel que soit son montant,

DECIDE

Article 1^{er}. – de présenter un dossier de demande de financement pour l'opération relative aux « travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (E.R.P.) aux personnes en situation de handicap (P.S.H.) – programme 2019 » au titre de :

- ↳ la D.E.T.R. 2020 auprès de Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de SENLIS
- ↳ la subvention d'aide aux communes 2020 auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'OISE

Article 2. – sur la base de l'estimation prévisionnelle des travaux (établie par le maître d'œuvre) et de la répartition des dépenses détaillée ci-après :

Phase Dépenses	Montant H.T.
.Mission Maîtrise d'œuvre (Sté C.TECH)	12.397,88 €
.Mission S.P.S. (Sécurité Protection Santé)	3.390,80 €
.Travaux Accessibilité des E.R.P. aux P.S.H.	116.946,00 €
TOTAL (159.281,62 € T.T.C.)	132.734,68 €

Cette opération peut faire l'objet d'un financement prévisionnel en 2020 (pour les travaux relatifs à 5 E.R.P. sur les 14 inscrits dans les tranches 2016 à 2019 de l'A.D.A.P.) et décomposé comme suit :

.D.E.T.R. 2020 (Etat via Sous-Préfecture de SENLIS)	=	53.093,87 €
(40 % du montant prévisionnel total H.T.)		
.Aide aux communes 2020 (Conseil Départemental de l'OISE)	=	46.457,13 €
(35 % du montant prévisionnel total H.T.)		
.Commune de LAMORLAYE (autofinancement)	=	59.730,62 € (TTC)
TOTAL	=	159.281,62 € TTC

Article 3. – La présente décision abroge la décision initiale N°2019/62 du 18/12/2019. Elle sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de SENLIS et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

LAMORLAYE, le 9 janvier 2020.

Le Maire,
Nicolas MOULA.